

ASSEMBLÉE NATIONALE

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

M. Rolland, M. Neuder, Mme Duby-Muller, M. Boucard, Mme Louwagie, Mme Petex, M. Bazin,
M. Dive, M. Jeanbrun, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, Mme Corneloup, M. Taite et Mme Bay

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.